



Directeur de la Publication : Ronan Kerdraon – Rédacteur : Frédéric Le Moulec
Membre du Comité de rédaction : Carine Desgué

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

ADIL des Côtes d'Armor Permanences 2024

Vous trouverez en **annexe 1**, le **planning des permanences de l'ADIL pour l'année 2024**.

L'ADIL vous remercie de bien vouloir afficher et/ou faire circuler cette note comme à votre habitude. Vous pouvez retrouver ces informations sur notre site internet : <https://www.adil22.org/ladil-des-cotes-darmor/nous-trouver-nous-contacter/permanences/>.

Les usagers peuvent prendre rendez-vous sur le site internet également.

Pour rappel, l'ADIL n'effectue pas de permanences pendant les vacances scolaires.

Groupement de Gendarmerie des Côtes d'Armor MISE EN GARDE – Vol par ruse au préjudice des personnes âgées

Le Groupement de Gendarmerie des Côtes d'Armor est saisi depuis plusieurs jours de faits de vols par ruse commis à l'encontre de personnes âgées.

Les prétextes utilisés sont divers (financement de voyage scolaire, taxe ramassage d'ordures, perte d'animal de compagnie...)

Un appel à la vigilance et au signalement de tout fait similaire mérite d'être relayé auprès de vos concitoyens

Quelques bons réflexes à adopter :

- **Fermer les portes à clé**
- **S'équiper de chaînettes de sécurité et/ou œillette sur la porte d'entrée**
- **Ne pas ouvrir aux inconnus et ne pas les laisser entrer dans l'habitation**
- **Les Référents/correspondants sûreté du Groupement de Gendarmerie des Côtes d'Armor peuvent réaliser gratuitement des consultations sûreté de vos habitations**
- **N'hésitez pas également à vous inscrire au dispositif « Opération Tranquillité Seniors » pour les personnes âgées isolées. Pour plus de renseignement sur ce dispositif, contactez votre brigade locale**

Vous trouverez en **annexe 2**, un support de prévention. N'hésitez pas à le diffuser localement.

Préfecture des Côtes d'Armor
Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
Mobilisation de toutes les forces de sécurité intérieure

Extrait de la correspondance du Préfet

« En 2024, la France a l'honneur et la responsabilité d'accueillir les Jeux Olympiques de Paris 2024, du 26 juillet au 11 août, et les Jeux Paralympiques, du 28 août au 8 septembre 2024. Pour assurer la sécurité de ces jeux, toutes les forces de sécurité intérieure seront mobilisées.

(...) le Ministre de l'Intérieur a appelé l'attention du président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalités sur les besoins en matière de structures de garde pour les jeunes enfants pour les parents concernés par cette mobilisation.

(...)

S'agissant de la situation des Côtes d'Armor, bien que le département n'accueille pas de site de compétition, les forces de l'ordre seront néanmoins mobilisées.

Ainsi, 100 % des policiers et gendarmes seront mobilisés pendant la période du 26 juillet au 11 août, sans possibilité, donc, de poser des congés sur cette période. Sur la période plus large allant du 15 juin au 15 septembre, ils pourront poser au maximum 10 jours ouvrés de congés.

La garde d'enfant va se révéler problématique pour certains agents. L'ensemble du territoire costarmoricain pourra être concerné par cette problématique. Cependant, les commissariats et bureaux de police étant localisés à Saint-Brieuc, Langueux, Plérin, et Lannion, les deux bassins de vie de Saint-Brieuc et son agglomération, et de l'agglomération de Lannion, seront peut-être plus particulièrement touchés.

(...)

Un recensement est actuellement en cours concernant les besoins de garde d'enfant des agents mobilisés par le JO, afin d'affiner le besoin : places en crèche pour les enfants de 0 à 4 ans, les besoins de garde en centre de loisirs, ou en colonie de vacances. Cependant, à l'heure actuelle, il n'a pas encore été décidé quels agents seront missionnés hors du département des Côtes d'Armor, et lesquels resteront sur le département. Il est donc difficile de définir les besoins précis (place en centre de loisir ou en colonie).

Afin de permettre aux agents mobilisés de pouvoir accomplir leur devoir, je vous serai reconnaissant de veiller à ce qu'un examen bienveillant des demandes de ces personnels puisse être effectué, et qu'un accès prioritaire aux dispositifs de garde puisse leur être accordé, à l'instar de ce qui a pu s'appliquer aux agents mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire liée au Covid il y a quelque temps. (...) »

INFORMATIONS NATIONALES

AMF Nationale

Communiqué de presse

Haut Conseil des finances publiques / L'AMF dénonce l'inefficacité des contraintes sur les budgets locaux pour réduire le déficit public et propose le choix de la responsabilité

Le communiqué de presse est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-lamf-denonce-linefficacite-contraintes-sur-les-budgets-locaux-pour-reduire-deficit-public-propose-choix-la-responsabilite/42180>

Élections européennes

L'AMF Nationale a créé une rubrique dédiée aux élections européennes comprenant les informations utiles relatives à ce scrutin. Cette rubrique est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/m/dossiers/elections-europeennes.php>

Enquête sur les relations des communes et des intercommunalités avec la DGFîP

La Direction générale des finances publiques (DGFîP) exerce des missions de recouvrement et de gestion fiscales (assiette et recouvrement des impôts, taxes et autres recettes publiques) ainsi que des missions de conseil aux ordonnateurs locaux. Depuis 2020, la DGFîP a engagé une restructuration de son réseau déconcentré en réduisant le nombre de services implantés sur le territoire national.

L'AMF sollicite les communes et intercommunalités afin de recueillir leur avis sur la nouvelle organisation spatiale de la DGFîP et, plus largement, sur le fonctionnement au quotidien des relations entre les ordonnateurs et ce service de l'Etat.

Afin de permettre d'objectiver autant que possible les propositions auprès de l'Exécutif, le questionnaire est disponible à l'adresse suivante : <https://questionnaire.amf.asso.fr/index.php/116115?lang=fr>.

Les résultats de cette enquête resteront anonymes et constitueront une source d'informations très importante pour porter la voix des élus. Une synthèse des résultats vous sera ensuite transmise.

Pour toutes précisions concernant le questionnaire et la démarche, n'hésitez pas à prendre contact avec :
Virginie CHAPONNEAU, Assistante du service Finances et fiscalité locales de l'AMF au 01 44 18 13 71
Charlotte RIGAULT, conseillère technique Budget de l'AMF au 01 44 18 14 12

Et à l'adresse suivante : finances@amf.asso.fr

Note fiscale

Déclaration des indemnités de fonction perçues en 2023 par les élus locaux

La note fiscale de l'AMF Nationale est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-declaration-indemnites-fonction-perues-en-2023-par-les-elus-locaux/42182>

Union Nationale des Aménageurs

Les Trophées de l'Aménagement Durable – 13^{ème} édition

Ouvert à tous les aménageurs, alors que la profession doit faire face tant au contexte économique extrêmement dégradé qu'à la transition écologique qui s'impose à tous, ces trophées sont l'**illustration d'un secteur qui innove pour répondre à la fois aux rêves des familles, aux besoins des élus et aux impératifs environnementaux.**

Ils démontrent par l'exemple et la preuve ce que sont les bénéfices et avantages de l'aménagement.

Nous comptons sur votre participation pour valoriser les projets que vous portez et qui font notre fierté, et faire ainsi de cette édition 2024 une réussite partagée.

Vous trouverez en **annexe 3, le dossier d'appel à candidature.**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 21 juin 2024

Journée Nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité (JNCF)

Il existe en France de très nombreuses initiatives sur les thèmes de la citoyenneté et de la fraternité. Le 25 mai, la Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité (JNCF) (**dossier de présentation en annexe 4**) c'est le rendez-vous pour que l'engagement de chacun contribue à consolider le vivre ensemble.

Concrètement, cette journée est l'occasion de valoriser les actions menées tout au long de l'année dans chaque territoire et les personnes qui y contribuent.

C'est aussi la possibilité de mettre en place des initiatives, comme celles proposées dans notre rubrique « **[Des idées d'actions](#)** ».

Une journée pour promouvoir les valeurs citoyennes, le lien social, la fraternité, la convivialité... !

La Journée Nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité, c'est l'occasion pour les communes/collectivités et les acteurs (associations, entreprises, institutions) de :

- Sensibiliser aux enjeux et principes de la citoyenneté et de la fraternité
- Encourager à l'engagement citoyen (sous toutes ses formes)
- Faire connaître les actions et initiatives citoyennes
- Valoriser les habitants et acteurs engagés
- Organiser des actions citoyennes et fraternelles
- Rassembler les habitants et les acteurs lors de temps conviviaux...

Participez à réaffirmer les valeurs citoyennes et la fraternité !

De l'affichage du **[logo JNCF](#)** sur votre site Internet à l'organisation d'un banquet citoyen, ou d'un challenge bénévolat... c'est vous qui déterminez votre niveau d'implication. Et bien sûr s'engager dans la JNCF c'est gratuit !

Ma commune ou mon organisation soutient et s'engage pour la journée Nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité. [Je clique ici !](#)

Vous souhaitez organiser des actions, des animations le 25 mai ? [Faites-le nous savoir](#) et/ou [consultez quelques propositions inspirantes](#).

Informations et ressources sur www.jncf.fr

Sénat

Prévention des inondations et gestion de crise : le Sénat vous consulte !

Quels sont les **obstacles** rencontrés par les **collectivités territoriales** en matière de **prévention des inondations** et des **submersions marines** ? Comment assurer le **financement** de cette compétence et permettre une plus **grande solidarité territoriale** ? La **coordination** avec les **services de l'État** dans la **gestion de crise** est-elle suffisante ?

C'est pour répondre à ces questions que [Jean-François Rapin](#) et [Jean-Yves Roux](#), rapporteurs de la [mission conjointe de contrôle du Sénat sur les inondations survenues en 2023 et au début de l'année 2024](#), ont décidé de consulter les élus locaux. Ce questionnaire s'adresse plus particulièrement aux élus du **bloc communal** (communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre), qui sont en **première ligne** dans la prévention des inondations et la gestion de crise. Il veille à prendre en compte la **diversité des territoires**, du **littoral** à la **montagne**, en **zone rurale** et **urbaine**, afin de dresser un **état des lieux** des **difficultés** rencontrées par les élus et d'identifier les **solutions** pour y remédier.

10 minutes sont suffisantes pour répondre à ce questionnaire. Les données recueillies par le Sénat sont strictement anonymes et confidentielles.

Les réponses à ce questionnaire seront restituées dans le cadre du rapport d'information qui sera publié à l'issue des travaux.

Vous pouvez participer à la consultation en vous connectant à l'adresse suivante : [Prévention des inondations et gestion de crise : le Sénat vous consulte](#).

Si vous rencontrez des difficultés d'accès à la plateforme, vous pouvez envoyer un mail à cellule-internet@senat.fr.